

LE PUBLICISTE.

TRIDI 13 Fructidor, an VI.

Ordres sévères publiés à Rome par le général Macdonald, contre les perturbateurs de la tranquillité publique. — Arrivée du général en chef Brune à Milan. — Nouvelles de Londres. — Incendie qui a causé une alerte dans la ville de Brest. — Détails des préparatifs qui auront lieu le jour de l'anniversaire de la fondation de la république. — Détail sur le Grand-Seigneur régnant.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paraissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Rome, le 26 thermidor.

Le général Macdonald a fait publier deux sévères loix contre les nouveaux perturbateurs de la tranquillité publique. Dans la première, tout individu convaincu d'avoir provoqué la sédition par les discours, par des nouvelles fausses & alarmantes, sera jugé & puni de mort.

Les individus connus sous la dénomination de la Compagnie de la foi de Jésus, organisée dans le département du Cliturno, seront traduits sur-le-champ devant la commission militaire.

Par le second arrêté du général commandant les troupes françaises à Rome, le département du Circeo est déclaré en état de siège.

On a publié ces jours-ci la loi sur l'emprunt forcé. Le Citadin de 3000 à 6000 écus de rente, devra en donner au tiers pour l'année; celui de 6000 à 10,000, deux tiers; enfin, celui de 10,000 en sus, &c. l'année antérieure.

Le cardinal d'York envoie de Naples, où il est maintenant, les torches de la discorde dans Rome. Il agite surtout, par ses missives incendiaires, la belle cité de Frascati.

De Gènes, le 25 thermidor.

Il est arrivé ici un courrier extraordinaire de Paris, expédié par Lupi, notre envoyé auprès du directoire exécutif. On assure que ses dépêches contiennent de bonnes nouvelles à l'égard de nos affaires avec le Piémont.

Les nombreux comités secrets du conseil des soixante n'ont encore rien produit. Dans celui de jeudi, d'Aste vouloit qu'on mît le directoire exécutif en état d'arrestation; d'autres membres vouloient des mesures mitoyennes; quelques-uns soutenoient la nécessité de révoquer les loix inconstitutionnelles. A peine la séance fut-elle ouverte, que Queirolo renouvela sa proposition d'annuler la commission militaire. Peloso fit passer à l'ordre du jour.

Un message du directoire exécutif survint. Le gouvernement y déclaroit au conseil qu'il en appelleroit au jugement du peuple sur l'inconstitutionnalité des loix.

Les nouvelles de Turin annoncent que le général Brune doit y arriver incessamment, muni de pouvoirs illimités.

Les comités secrets sont toujours à l'ordre du jour dans le conseil des soixante. Il y est toujours question de révoquer les loix inconstitutionnelles.

De Milan, le 30 thermidor.

Les officiers que l'armée de Rome avoit députés à Paris auprès du directoire exécutif, à l'occasion des dénonciations faites contre le général Massena, qui commandoit alors cette armée, viennent d'arriver ici. Ces citoyens sont au nombre de six. Quatre furent arrêtés à Paris par ordre du ministre de la guerre & du directoire, & conduits ensuite dans la forteresse de Briangon, dont ils sont sortis après avoir été jugés & acquittés par un conseil de guerre, ainsi que deux de leurs camarades arrêtés après eux. Un grand nombre de militaires ont accueilli ces citoyens, qui vont rentrer dans leurs corps respectifs.

Un avis officiel, arrivé ce matin, envoyé par le chargé d'affaire à Gènes, Belleville, au général en chef par interim, Paul Gautier, annonce définitivement l'entrée du convoi & de la flotte française dans le port d'Alexandrie.

La ville de Terracine a été prise d'assaut par les troupes française & polonaises. Quatre drapeaux arborés sur les remparts de la cité par les rebelles fanatiques, ont été enlevés; celui de Naples a échappé.

Du 3 fructidor. — Le général Brune est arrivé avant-hier, à dix heures du soir, dans cette ville. L'impatience avec laquelle il y étoit attendu, n'a fait qu'accroître encore le plaisir que chaque citoyen a éprouvé de le voir de retour de son voyage. La plus grande partie de la garnison y étoit, & a été l'attendre à deux lieues sur la route. Son entrée dans Milan a vraiment paru une fête publique.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 25 thermidor.

Jamais les relations commerciales n'ont été plus actives entre notre ville & l'Angleterre. Les Anglais y trouvent un débouché si abondant pour leurs marchandises, que presque tout l'argent de la Prusse, du pays d'Hanovre, de toute la basse Saxe & des autres parties de l'Allemagne, sort en lingots pour solder une balance qui est toute à leur avantage.

De Rastadt, le 29 thermidor.

Le congrès avec sa suite étoit de 589 personnes en pluviose, & d'après un nouveau recensement en thermidor, il est de 631. Cet accroissement vient de la progression du

luxe, quoique plusieurs ambassadeurs, envoyés & autres agens diplomatiques se soient retirés.

Le nombre des étrangers arrivés ici, sans tenir au corps diplomatique, est de 254.

De Francfort, le 6 fructidor.

Nouvelles de Londres publiées en Allemagne, sous la date du 23 thermidor.

Le 18 thermidor, il est entré aux Dunes un vaisseau anglais, qui a quitté Smirne le 25 prairial. Le 28 du même mois, il rencontra près le canal de Scio l'escadre turque, composée de trois vaisseaux de ligne & cinq frégates. Le 26, il aperçut une galère, à bord de laquelle se trouvoient des officiers revêtus de l'uniforme national français : ce bâtiment parvint à lui échapper. Le 11 messidor, le capitaine de ce vaisseau, se trouvant à environ trente milles du cap Passaro, dans les parages de la Sicile, entendit pendant une demi-heure une forte canonade. Le 12 messidor, il s'empara de trois petits bâtimens maltais qui avoient été abandonnés par leurs équipages & qui portoient pavillon français; ils étoient destinés pour la Sicile, & chargés de tonneaux vides. Le 17 thermidor, le capitaine fut informé que quatre frégates françaises, sorties de Malte avec des esclaves turcs, avoient fait voile pour Tunis. Il ne put rien apprendre sur l'escadre de l'amiral Nelson.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre d'Arau, du 4 fructidor.

La plus grande partie des troupes helvétiques est en pleine marche pour les frontières orientales de notre pays. Elles passent par les cantons d'Argau, de Zurich & de Scuty, pour se rendre dans celui de Linth, & de là dans le pays des Grisons. Une partie occupera la Turgonie & le canton de Scuty, & observera le corps des troupes autrichiennes, campé & cantonné dans les environs de Bregenz.

Le quartier-général de S. havenbourg est parti de Berne; il sera transféré à Zurich & Saint-Gall, & de là à Sargans sur les frontières du Tyrol, où il restera provisoirement.

L'Autriche ne dissimule plus son animosité contre la Suisse, depuis que la révolution y est consolidée. La nouvelle de la sequestration de tous nos fonds placés dans les états de l'empereur, & d'autres vexations que la cour de Vienne se permet journellement contre l'Helvétie, a fait la plus grande sensation dans notre pays. On espère qu'en cas de rupture entre la France & l'empereur, les Suisses formeront un corps d'armée, & apprendront aux Autrichiens ce qu'il en coûte pour offenser sans motif un peuple bon & tranquille, mais qui se sacrifieroit pour le maintien de sa liberté.

L'Autriche, de son côté, renforce son armée sur les frontières helvétiques. L'ordre du conseil aulique de Vienne est arrivé à Inspruck de faire de nouveau marcher trente bataillons d'infanterie & trente escadrons de cavalerie vers la Suisse. On craint que la reprise des hostilités n'ait lieu au premier moment.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Brest, le 7 fructidor.

Le 6 de ce mois, une alerte d'abord fort vive avoit mis sur pied toute notre ville. Un incendie s'étoit manifesté à dix heures du soir; & aperçu de l'intérieur de la ville, il sembloit être dans le port; mais on s'est bientôt assuré que le

feu étoit au-delà des remparts de Recouvrance. On n'a eu à regretter que quelques baraques. Les prompts secours portés par la rade ont prévenu de plus grandes suites; & on n'a pas eu besoin de ceux de la ville.

D'après les mesures de précaution & de surveillance extraordinaires qu'on a prises, il est très-difficile que le feu puisse prendre dans le port.

L'anglais bloqué sans relâche Brest avec une forte escadre. Il se tient dans les parages d'Ouessant : une chaîne de bâtimens non interrompue est établie depuis cette île jusqu'au Raz. Aussi, toutes tentatives pour sortir sont-elles vaines.

Le chef de division Bonnefoux, nommé adjudant-général de la marine, est entré en fonctions depuis quelques jours.

Du Havre, le 10 fructidor.

Hier, vers les dix heures du matin, deux frégates anglaises & une goëlette se sont approchées à portée & demie de canon de nos batteries, & y sont restées l'espace d'une heure, pour observer nos mouvemens. Ensuite elles ont porté au large.

Ce matin un vaisseau, quatre frégates, une bombarde, une goëlette & un brick sont entrés en Seine, où ils ont louvoyé. Une des frégates ayant pris terre, les autres lui ont envoyé leurs embarcations pour la remorquer, & sont parvenus à la retirer.

De Bruxelles, le 8 fructidor.

Les généraux français commencent à adopter sur la partie de la rive droite du Rhin, des mesures qui semblent annoncer l'état prochain de guerre. Les réquisitions sortent de nouveau exigées avec la plus grande rigueur. Le pays situé entre la Sieg, la Lahn & la Nidda est imposé à une contribution considérable en numéraire. Il faut qu'elle soit payée d'ici au 20 fructidor, sous peine d'exécution militaire. Cette contribution a été répartie entre les villes, bourgs & abbayes. La ville de Limbourg sur la Lahn & son arrondissement, doivent fournir une somme de deux cens cinquante mille francs. Depuis qu'on craint sur la rive droite de voir reprendre les hostilités, beaucoup de riches habitans des campagnes se retirent dans les villes.

On se prépare plus que jamais à l'attaque de la forteresse d'Elkenbreitstein. Le général Goula qui commande le blocus, a fait venir des ingénieurs & des canonniers. Tout se dispose pour un siège vigoureux. On croit cependant que cette attaque n'aura lieu, qu'autant que la députation de l'Empire refuseroit d'accéder aux dernières propositions de paix.

Le gouvernement batave vient d'ordonner de faire sortir des ports de la république, un certain nombre de frégates & de cutters qui seront stationnés sur les côtes à l'embouchure des rivières & dans les bras de mer. Ces bâtimens ont pour instructions d'arrêter tous les corsaires & armateurs français qui, contre la foi des traités avec la république française, continueroient à s'emparer de bâtimens marchands appartenant au commerce batave ou à des puissances neutres & amies. Ces corsaires ou armateurs seront amenés dans le port le plus prochain pour y être jugés. On annonce qu'un corsaire français vient d'être pris de cette manière, à l'embouchure de la Meuse.

DE PARIS, le 12 fructidor.

Les plus grands préparatifs se font pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la république. Tous les arts

& tous les talens sont appellés pour embellir cette fête qui, suivant les apparences, effacera toutes celles que nous avons eues jusqu'ici.

Le ministre de l'intérieur, dans une circulaire aux administrations centrales, les instruit que le gouvernement a choisi ce jour pour honorer, avec le triomphe de nos armées, les productions utiles aux arts, à l'agriculture & au commerce.

Un emplacement décoré, sûr & abrité, recevra les fabricans français & les produits de leur industrie, qu'ils voudront y exposer. L'exposition aura lieu pendant les cinq jours complémentaires. Nul art ne sera excepté.

Le même jour, on lancera un ballon de neuf à dix mètres de diamètres. Il sera monté par deux aéronautes & manœuvré sous corde par deux acrostiers. Il fera le tour de l'intérieur du Champ-de-Mars à quarante ou cinquante mètres de hauteur, de manière que l'on pourra voir par-tout les emblèmes dont il sera décoré. Au milieu du Champ-de-Mars sera un bûche représentant un vaisseau de guerre anglais. Les aéronautes, portés au-dessus de ce bûche, y jetteront chacun un boulet d'une composition particulière qui, sans feu ni mèche, s'allume en arrivant. Le bûche, de matières combustibles, sera bientôt consumé. Les aéronautes feront alors signal de départ, trèveront les cordes, & au moyen de la soupape, feront leur descente à la distance qu'ils jugeront convenable.

— Le citoyen Lagarde, secrétaire-général du directoire, qui avoit été indisposé, a repris aujourd'hui l'exercice de ses fonctions.

— Le général de brigade Ocher, irlandais, qui sert depuis 40 ans dans les armées française, vient d'être mis en activité de service à l'armée d'Italie.

— Tous les livres & objets de sciences transportés de Malte à Paris, sont déballés & se trouvent dans le meilleur état. Il y en avoit trente-quatre caisses.

— Les cent cinquante caisses de végétaux étrangers apportés par le capitaine Baudin, sont aussi parfaitement conservées.

— L'arrivée à Paris de Necker est une fable; mais il pourroit y être, sans qu'il y eût à jeter les hauts cris, comme l'ont fait quelques journaux; car en sa qualité de genevois, il est devenu citoyen français, depuis la réunion de son pays; & rien ne l'empêcherait de rentrer sur le territoire de la république, puisque le directoire l'a dernièrement rayé de la liste des émigrés.

— On mande d'Auxerre que six prêtres non-assermentés y ont été condamnés à la déportation.

— Des lettres de Palerme annoncent qu'il est entré dans ce port une flotille espagnole, commandée par le marquis de Spinola. C'est celle qui a été si long-tems à Trieste.

— Les Anglais ont mis, il a huit jours, un embargo sur la sortie de tout bâtiment destiné pour la France; on ignore le motif de cette mesure, à moins qu'on ne veuille cacher quelque expédition préparée.

— Toutes les feuilles allemandes sont obligées de retracer ce qu'elles avoient dit du prétendu combat entre Buonaparte & Nelson, & de convenir que le premier est arrivé à Alexandrie, & le second entré dans la rade de Syracuse.

Extrait d'une lettre du citoyen Lalande.

Gotha, premier fructidor, an 6.

Vous m'avez demandé des nouvelles de mon voyage en

Allemagne. J'ai vu ici le plus bel observatoire, l'astronome le plus savant & le plus zélé (M. de Zoch), les souverains les plus amateurs de l'astronomie.

Il nous est venu des astronomes de Berlin, de Dresde, de Göttingue, &c.

Nous sommes convenus de plusieurs articles importants; nous avons éclairci des doutes; nous nous sommes éclairés & encouragés mutuellement, & nous nous sommes séparés bien convaincus de l'utilité qu'il y auroit à faire quelquefois de ces congrès pour le progrès des sciences.

Sur le Grand-Seigneur régnant.

Sultan Selim III, qui occupe en ce moment le trône impérial à Constantinople, est l'aîné des descendants d'Osman, qui, en 1299, fonda la cinquième dynastie des califes. Il n'avoit pas treize ans lorsque son père, Mustapha III, mourut en 1775. Les Turcs ne voulant être gouvernés ni par un enfant, ni par une femme, Abdul Hamed, frère de Mustapha, monta sur le trône. Il avoit alors 45 ans. Pendant les 15 années du règne de son frère, il avoit été, suivant la politique du sérail, enfermé dans une prison. Son caractère étoit doux & généreux: il avoit acquis des connoissances dans sa prison; & supérieur aux préjugés comme aux vicieux de son pays, il s'étoit occupé lui-même, avec toute la tendresse d'un père, de l'éducation de son neveu.

Selim qui, à la mort de son oncle, monta sur le trône, s'est montré reconnaissant de tout ce qu'il lui devoit. Les deux fils d'Abdul Hamed, sultan Mustapha & sultan Mahmoud, tous deux en bas âge, sont les seuls héritiers du trône; car Selim n'a pas encore d'enfans. Ces deux jeunes princes sont traités avec beaucoup de soins & d'égards: ils ont chacun un appartement séparé, cinquante personnes pour les servir, & plus de 100 mille francs de revenu.

Les bons Musulmans, qui craignent de voir éteindre la race d'Osman, se rassurent par la prophétie des astrologues qui ont prédit que Selim III auroit, après sa quarantième année, une nombreuse postérité.

Ce prince est d'une belle figure; ses traits ont de la régularité & une expression intéressante. Il connoît assez bien les intérêts politiques des puissances de l'Europe & le caractère des gouvernans. Il s'occupe beaucoup à convaincre ses peuples de la supériorité des Européens dans la marine & l'art de la guerre. Mais il n'a, dit-on, ni l'activité, ni la fermeté qu'il faudroit pour opérer une réforme salutaire dans les opinions d'un peuple trop ignorant, trop attaché à ses préjugés, & qui ne peut prendre un nouvel esprit que par une révolution générale, dont un prince, comme Pierre III, pourroit peut-être seul venir à bout.

Abdul Hamed avoit inspiré à son neveu le désir de s'instruire des affaires politiques, & ce goût s'étoit fortifié par les entretiens qu'il avoit eus avec Rachid-Ebendi, historiographe de l'Empire, qui, après la dernière guerre, avoit été envoyé comme ambassadeur à Vicence.

Les premiers essais de Selim pour améliorer son gouvernement, se portèrent sur l'état militaire & sur la marine. Il fit construire des forts sur le Bosphore, & établit dans plusieurs corps la discipline militaire. Il se servit pour cela d'officiers français. Il fit faire de nouveaux vaisseaux par des constructeurs européens, & chercha à mettre sa marine sur un pied respectable. Elle ne consistoit cependant encore qu'en 14 vaisseaux de ligne, 6 frégates & 50 chaloupes de guerre, tandis qu'au commencement de ce siècle, la Porte put mettre à la mer 32 vaisseaux de ligne, 54 galères & plusieurs brigantins.

Il y a dans l'administration turque deux améliorations importantes à faire, & qui suffisoient pour rendre immortelle la mémoire du sultan actuel. C'est de réparer les grands chemins, qui sont dans un état pitoyable, & d'établir des postes régulières pour faciliter les communications entre les provinces éloignées & le centre de l'Empire.

La principale tendance du système dominant à la Porte, c'est d'affaiblir, de renfermer dans des bornes fixes la puissance jusqu'ici illimitée des grands visirs, & de la rendre plus d'pendante dans son exercice de l'autorité souveraine. Déjà aujourd'hui le visir n'est qu'un simple membre du conseil d'état. Le grand-seigneur s'occupe lui-même de la suite des affaires, & s'aide des conseils de plusieurs personnes en qui il a confiance. Le moment étoit favorable pour cette innovation. Le visir actuel est un vieillard sans talent, sans activité & sans ambition. Son exemple servira de modèle pour ceux qui le remplaceront.

(La suite à un autre numéro.)

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 11 fructidor.

Le citoyen Baublé fait hommage au conseil d'un tableau désignant le rapport de l'aune de Paris avec le mètre, pour la facilité du commerce.

Sur la proposition de Marbot, le conseil arrête que le 18 fructidor le président prononcera un discours commémoratif de cette journée mémorable.

Lebrun propose le rejet d'une résolution relative à l'établissement du bureau de marque & de visite des étoffes & voileries, attendu que cette résolution semble donner au gouvernement la surveillance de la fabrication des étoffes, tandis qu'il doit se borner à l'encourager; à favoriser l'industrie autant que possible, sans la gêner ni la grever par un impôt qui ne rapporterait rien au trésor public, attendu que la résolution en ordonnant la perception des droits ne prescrit aucun moyen de contrôler la recette, & d'empêcher que les receveurs ne s'attribuent au moins une partie de ses produits.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement. On reprend la discussion sur les fêtes décadaires.

Moreau (de l'Yonne) pense que toutes les idées contenues dans l'opinion que Rabaut jeune a émise sur ce sujet, il y a quelques jours, ne sont que des détails qui trouveront place dans l'exécution de la résolution, & vote pour l'approbation.

La discussion est continuée à demain.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 12 fructidor.

Un membre, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur la vente des domaines nationaux, & se plaint de ce que cette mine féconde, qui sembloit être le fondement de la fortune publique, n'a été exploitée qu'au profit des agioteurs. Ces domaines étoient le gage des malheureux rentiers, & n'ont pu secourir dans leur infortune qu'un très-petit nombre d'entre eux. L'opinant demande que puisque les deux tiers des rentes sont liquidées, on paye au moins exactement le tiers restant en numéraire.

Renvoyé à la commission.

Royer Martin fait une motion d'ordre sur les moyens de rendre la salle plus avantageuse pour les orateurs. Il propose de draper le plafond, d'exhausser la tribune, de la rapprocher du centre de la salle: par ce moyen, dit-il, nos séances cesseront d'être secrètes contre le vœu de la constitution. Renvoyé à la commission des inspecteurs.

Villers rappelle qu'hier, le projet sur l'impôt du sel a été rejeté: il demande qu'une commission de cinq membres soit tenue de présenter les moyens de donner à l'état ce que le droit eut produit.

Couturier regarde cette proposition comme une dérision de la part de la commission. Béranger l'appuie en peu de mots.

Crochon répond que nulle commission, plus que celle des finances, ne peut connoître les ressources publiques. Il demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

Aubut (de la Seine) rappelle que le conseil a arrêté

en principe, que les dépenses de grandes communes ne soient acquittées par un droit d'entrée sur les consommations. Il propose d'établir ces droits pour la commune de Paris, & d'imposer à leur entrée les vins, les bœufs, les veaux, les moutons, les bois, les pailles & foin, les pierres de construction, & tous autres objets de consommation d'un volume assez considérable, pour ne pas laisser craindre la contrebande.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Bergier présente le projet contenant l'organisation administrative du code hypothécaire. La commission propose de maintenir l'administration existante.

Un membre vote pour qu'on confie cette administration à la régie existante de l'enregistrement.

Cette proposition est vivement appuyée. Jaquemine défend le projet de la commission.

Il entre dans tous les détails des opérations qui devront constituer le régime hypothécaire, & conclut de leur importance, de leur multiplicité, que l'établissement d'une administration particulière est indispensable. — Le conseil prononce l'ajournement.

Nota. — Le conseil des anciens d'aujourd'hui a approuvé une résolution du 24 thermidor, qui fixe à 4 millions les dépenses du ministère des relations extérieures.

Bourse du 12 fructidor.

Amsterdam 59 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{3}{4}$.	Montpellier pair 8 j.
Idem cour. 56 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{1}{2}$ à $\frac{7}{8}$.	Rente provis. 18 f. 75 c.
Hambourg 193, 191.	Tiers cons. 17 f. 19 c.
Madrid 11 f. 58 c.	Bon 2/3 2 f. 39 c.
Mad. effect. 14 f. 58 c.	Bon $\frac{1}{2}$
Cadix 11 f. 58 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effect. 14 f. 58 c.	Or fin 108 f.
Gènes 96 $\frac{1}{2}$, 94 $\frac{3}{4}$.	Lingot d'arg. 50 f. 75 c.
Livourne 105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise 97 f. 75 c.
Bâle $\frac{1}{4}$ per., 1 $\frac{3}{4}$ per.	Piastre 5 f. 40 c.
Geneve 2 $\frac{7}{8}$ per.	Quadruple 82 f.
Lyon pair 10 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 80 c.
Marseille pair 10 j.	Guinée 26 f. 50 c.
Bordeaux pair 12 j.	Souverain . 34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit $\frac{5}{4}$, 390 à 400 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 270 à 280 fr. — Huile d'olive, 1 f. 15 à 20 c. — Café Martin, 3 fr. 10 cent. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Sucre de Marseille, 1 f. 15 à 20 c. — Coton du Levant, 2 f. 30 à 70 c. — Coton des isles, 4 f. 25 c. — Sel, o f.

Traité complet sur l'action en rescision des ventes d'immeubles pour lésion d'outre-moitié.

Contenant l'explication de la loi du 19 floréal an 6, sur l'action en rescision des ventes d'immeubles faites en papier-monnaie pendant sa dépréciation, & l'explication des dispositions relatives à l'action en rescision des ventes d'immeubles faites en numéraire. Ces explications présentent un extrait des rapports faits par l'avant au conseil des cinq-cents, & par Descomberousse au conseil des anciens ainsi que le tableau des objections du rapport & de tout ce qui a été dit aux deux conseils sur cette matière, avec des exemples qui fixent les parties & les experts sur le véritable sens de la loi. Prix 1 fr. pour les départemens. Se trouve à Paris chez Sagot, imprimeur dépositaire, libraire & commissionnaire, rue Neuve des Augustins n°. 917.

A. FRANÇOIS.